

Institutions spécialisées.—Le Canada est membre de chacune des 13 institutions spécialisées des Nations Unies. Il fait aussi partie de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organisation internationale autonome sous l'égide de l'ONU. Ces divers organismes, chargés d'importantes fonctions internationales et établies par suite d'accords intervenus entre les gouvernements, agissent de concert avec l'ONU pour mettre en œuvre certaines dispositions de la Charte. Une Commission administrative de coordination, établie par le Conseil économique et social, s'efforce d'agencer les travaux des institutions spécialisées. Cette Commission se compose du secrétaire général des Nations Unies, des administrateurs des institutions spécialisées, du directeur général de l'AIEA et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU. Elle examine les questions administratives communes à toutes, la coordination inter-institutionnelle des programmes et projets ainsi que la coordination des projets très urgents que doivent entreprendre ensemble plusieurs institutions. Les institutions font rapport chaque année de leurs activités au Conseil économique et social des Nations Unies.

Organisation internationale du Travail.—L'Organisation internationale du Travail (OIT) se rattachait au début (1919) à la Société des Nations; elle est devenue une institution spécialisée des Nations Unies en 1946. Elle réunit des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 114 États membres qui s'efforcent de faire régner la justice sociale et d'améliorer les conditions de travail et d'existence dans toutes les parties du monde. L'OIT est chargée de l'exécution d'un certain nombre de programmes techniques qui financent le Programme de développement des Nations Unies ainsi que les autres programmes de formation qui émergent à son budget ordinaire. L'OIT tient de nombreuses réunions au cours de l'année pour avancer ses travaux, notamment la Conférence internationale du Travail dont les assises se déroulent habituellement à Genève, tous les ans, en juin. Les délibérations principales de la 49^e session de la Conférence, en juin 1965, ont porté principalement, comme par les années précédentes, sur les méthodes à appliquer pour moderniser et simplifier les programmes et structures de l'Organisation.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.—L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) a pris naissance en 1945, et sa première conférence a eu lieu cette année-là à Québec. Elle a pour objet de relever les niveaux d'alimentation et de vie de ses membres, et d'améliorer les techniques de la production et de la distribution des produits alimentaires, agricoles, forestiers et de la pêche. A cette fin, le Secrétariat de l'OAA réunit, analyse et diffuse des renseignements d'ordre économique et technique, et appuie toute action appropriée d'ordre national et international. Le Conseil se réunit deux fois par année en vue de donner des directives et des conseils au Secrétariat sur la politique à suivre; la Conférence, qui constitue le conseil d'administration de l'Organisation, se réunit tous les deux ans. L'Organisation a son siège à Rome.

Le Canada participe activement aux travaux de l'OAA. Il est membre du Conseil, de la Commission des produits (CCP), de la Sous-commission consultative pour l'écoulement des excédents, du Groupement céréaliier de l'OAA, de la Commission nord-américaine de l'exploitation forestière et d'autres organes de l'OAA. Un certain nombre de Canadiens font partie du personnel au siège de Rome et plusieurs Canadiens ont accompli des missions techniques pour l'OAA. Le Canada fait partie de cette organisation en vertu d'une loi adoptée par le Parlement canadien en 1945. Un comité de fonctionnaires canadiens (c'est-à-dire le Comité interministériel du Canada pour l'OAA) a été formé pour maintenir la liaison entre le Secrétariat de l'OAA et le gouvernement canadien.

L'Organisation est chargée, avec l'ONU, du Programme mondial de l'alimentation, projet expérimental de trois ans mis en œuvre au début de 1963. Ce Programme pourvoit à l'aide alimentaire sur un plan multilatéral pour fins de secours d'urgence et d'expansion économique, y compris l'alimentation des enfants. Lors d'une réunion de l'OAA tenue à New York en janvier 1966, on a reçu des engagements totalisant 208 millions de dollars pour un deuxième programme triennal (1966-1968). S'engageant pour une contribution de \$27,500,000, le Canada vient au deuxième rang des pays qui financent ce Programme.